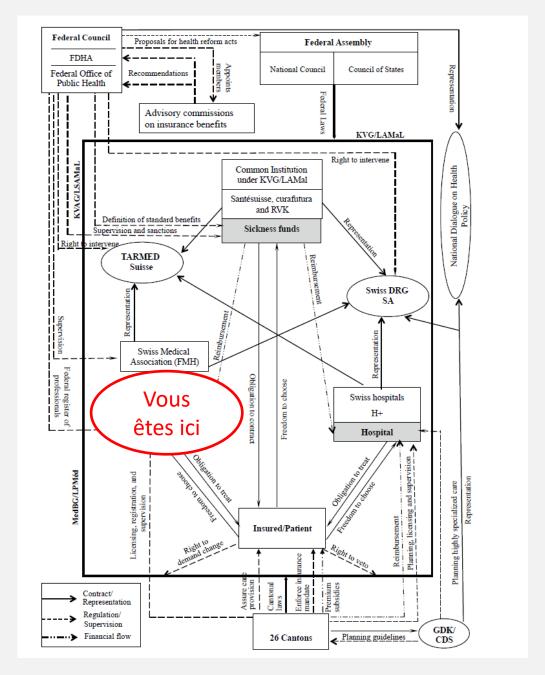


The Doctor, Sir Luke Fildes, 1891, Tate Gallery



De Pietro C, et al. Switzerland: Health system review. Health Systems in Transition, 2015; 17(4):1–288.

L'ASSURANCE ACCIDENT

Un aperçu...



Plan

- 1. Accident ou maladie?
- 2. Peut-on éviter de remplir un formulaire d'assurance accident?
- 3. Post hoc, ergo propter hoc?
- 4. Accident un jour, accident toujours?
- 5. Une maladie au régime accident
- 6. Quelques ressources utiles...

Le patient glisse sur une plaque de verglas et se casse la jambe.

Le patient ressent un violent craquement lombaire lors d'un plongeon en piscine. Il présente un lumbago.

L'accident est défini comme une atteinte:

- Dommageable
- Soudaine
- Involontaire
- Corps humain (santé physique ou mentale ou psychique ou mort)
- Cause extérieure extraordinaire

La maladie est définie comme toute atteinte à la santé physique, mentale ou psychique qui n'est pas due à un accident et qui exige un examen ou un traitement médical ou provoque une incapacité de travail.

LPGA 3

Accident ou maladie, qui est-ce qui décide?

- 1. Vous aux urgences?
- 2. Vous en tant que médecin de famille?
- 3. Le médecin de l'assurance du patient?
- 4. Le service administratif de l'assurance/juridique?
- 5. Aucun de ces acteurs

Votre patient, il préfère souffrir d'une maladie ou d'un accident?

| LAMal Loi fédérale sur l'assurance-maladie | LAA Loi fédérale sur l'assurance accidents | LAI Loi fédérale sur l'assurance-invalidité |
|--|---|--|
| Naissance Dès 3 mois en CH Exceptions | Employés (obligatoire) Indépendants (facultatif) | Si assuré AVS Si invalidité suite à une infirmité congénitale, maladie, accident |
| Frais de diagnostic Frais de traitement | Frais de diagnostics Frais de traitement Indemnité journalière Rente Indemnité Atteinte Intégrité Allocation pour impotents Rente pour survivants | Frais de diagnostics Frais de traitement Indemnité journalière Reconversion professionnelle Rente Moyens auxiliaires Allocation pour impotents Contribution d'assistance |
| Libre choix de l'assurance Obligation de l'assurance d'accepter l'assuré | Obligation de l'employeur | Collecte des primes par l'employeur (AVS/AI) |
| Franchises, contribution, territorialité | Si pas LAA, ad LAMal | Infirmité congénitale: jusqu'à 20 ans, puis LAMal |

Formulaire à remplir, obligatoire?

La loi autorise et *oblige* le fournisseur de prestations (médecin, hôpital, etc.) à fournir des informations complètes et conformes à la vérité sur ses constatations en rapport avec le traitement.

Dans ce contexte, celui-ci est délié de l'obligation de garder le secret et de respecter les dispositions relatives à la protection des données. Il est en droit de fournir à l'assureur accident toutes les indications pertinentes sans accord préalable du Patient.

Ou que faut-il pour que l'assurance accident paye...

Post traumatique

Après le traumatisme ≠ Conséquence du traumatisme

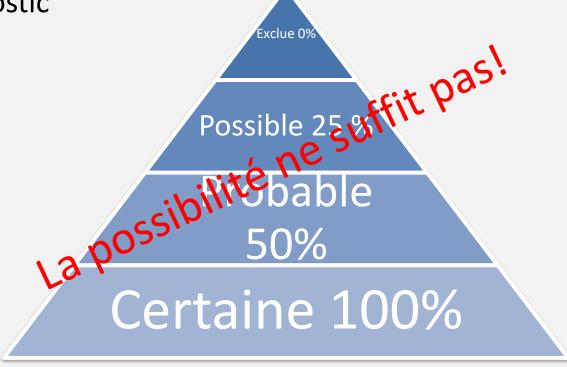
Ou que faut-il pour que l'assurance accident paye...



Ou que faut-il pour que l'assurance accident paye...

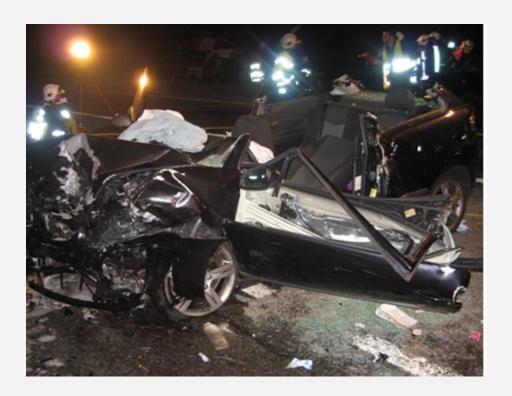
Causalité naturelle

lien de vraisemblance prépondérante entre l'événement et le diagnostic



Ou que faut-il pour que l'assurance accident paye...

Causalité naturelle







Ou que faut-il pour que l'assurance accident paye...

Causalité adéquate

- causalité de droit
- événement accidentel banal ne peut pas être à l'origine d'un état de stress post-traumatique, même si le médecin a reconnu une relation de causalité naturelle

Ou la question de la causalité partielle...

Patient de 58 ans, maçon, victime d'une chute après avoir glissé sur la boue du chantier.

Diagnostic retenu: contusion lombaire



Ou la question de la causalité partielle...

1. Accident?

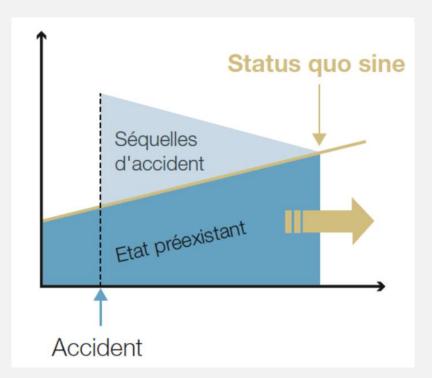
2. Maladie?

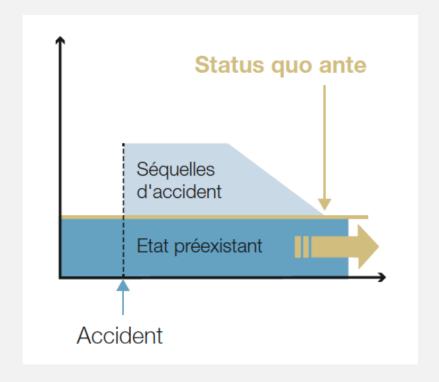
3. Accident et maladie?

4. Accident puis maladie?

Ou la question de la causalité partielle...

Etat pathologique antérieur aggravé de manière passagère

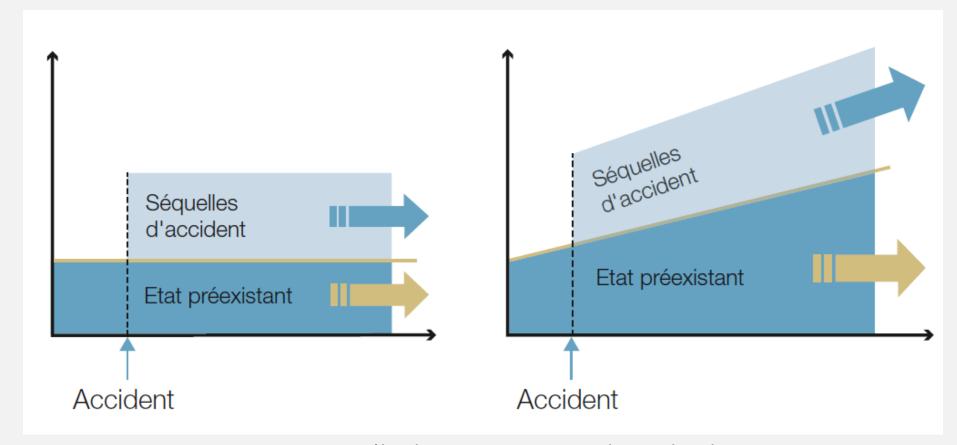




Ex: traumatisme d'une arthrose lombaire (a)symptomatique

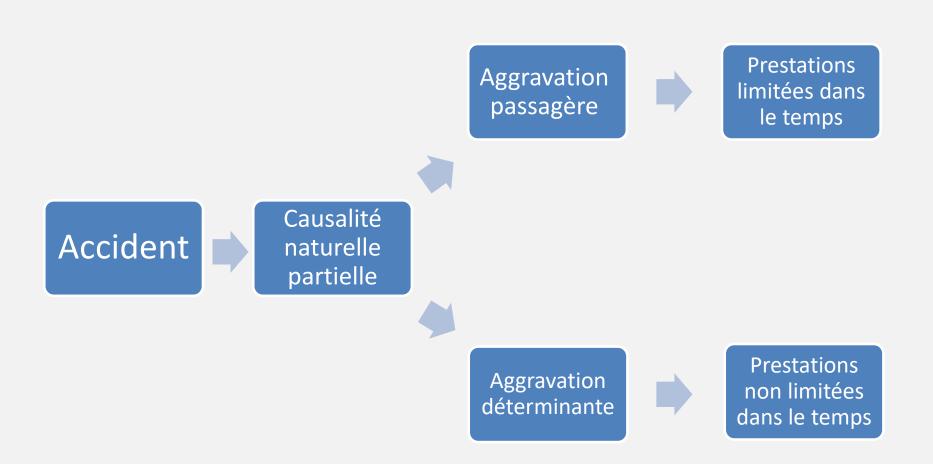
Ou la question de la causalité partielle...

Etat pathologique antérieur aggravé de manière déterminante



Ex: tassement vertébral aggravant une arthrose lombaire

Ou la question de la causalité partielle...



Ou la question de la maladie professionnelle...

Mme P, jeune femme de 28 ans, droitière, travaille depuis 5 ans comme femme de ménage au sein de l'entreprise Topclean.

Depuis 6 mois, elle présente des douleurs du coude D qui la motivent finalement à consulter son médecin traitant.

Diagnostic: épicondylite radiale du coude D

Ou la question de la maladie professionnelle...

La patiente vous demande à qui annoncer la problématique et à qui envoyer les factures médicales.

- 1. À son assurance accident?
- 2. À son assurance maladie?
- 3. À son assurance complémentaire?
- 4. Autre?

Ou la question de la maladie professionnelle...

Sont réputées maladies professionnelles les maladies (art. 3 LPGA24) dues <u>exclusivement</u> ou de <u>manière prépondérante</u>, dans l'exercice de l'activité professionnelle, à des substances nocives ou à certains travaux définis dans la liste de l'annexe 1 de l'OLAA.

Sont aussi réputées maladies professionnelles les autres maladies dont il est prouvé qu'elles ont été causées exclusivement ou de manière <u>nettement prépondérante</u> par l'exercice de l'activité professionnelle.

LAA 9/1, OLAA 14

Ou la question de la maladie professionnelle...

Les substances nocives

Acétates, seulement acétate de méthyle, d'éthyle, de butyle, d'amyle, de vinyle

• • •

Zinc et ses composés

Affections dues à certains travaux /autres affections

| Pneumoconioses | travaux dans les poussières d'aluminium, de silicates, de graphite, de silice (quartz), de métaux durs |
|---------------------------------------|---|
| Affections de l'appareil respiratoire | travaux dans les poussières de coton, de chanvre, de lin, de céréales et de leurs farines, d'enzymes, de moisissures et dans d'autres poussières organiques |
| Etc | Etc |

En conclusion

Accident (LAA) Causalité (s) > 50% Droit aux prestations



Ressources supplémentaires

SIM

https://www.swiss-insurance-medicine.ch

Suva & Assurance accident

- Informations aux médecins sur https://www.suva.ch
- Guide Suva de l'assurance contre les accidents
 - https://www.suva.ch/fr-ch/download/document/guide-suva-de-l-assurancecontre-les-accidents---pdf/standard-variante--14.F

Avez-vous des questions?



suvacare 29

Et si ce n'est ni un accident, ni une maladie?

L'assurance alloue aussi ses prestations pour les lésions corporelles suivantes, pour autant qu'elles ne soient pas dues de manière prépondérante à l'usure ou à une maladie:

- a. les fractures;
- b. les déboîtements d'articulations;
- c. les déchirures du ménisque;
- d. les déchirures de muscles;
- e. les élongations de muscles;
- f. les déchirures de tendons;
- g. les lésions de ligaments;
- h. les lésions du tympan.

LAA 6 al. 2